



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER S4

335671UO

Version 1.2

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 03/07/2018

Date de révision 07/03/2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom commercial : **SOLV'CLEANER S4**
N° CE : 919-857-5
N° CAS : 64742-48-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Dégraissant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNIL OPAL
ZI Clos Bonnet, Boulevard Jean Moulin
Boîte postale BP 88
49403 SAUMUR Cedex
T +33 (0)2.41.40.18.40 - F +33 (0)2.41.50.52.43
technique@unil-opal.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3 H226
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 H336
Danger par aspiration, catégorie 1 H304

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles.
Ne pas fumer.
P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER S4

335671UO

Version 1.2

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 03/07/2018

Date de révision 07/03/2019

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.
P331 - NE PAS faire vomir.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut irriter les voies respiratoires. Peut irriter les yeux et la peau. Le produit peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent provoquer des incendies par décharges électriques. Dégagement possible de vapeurs dangereuses. Les vapeurs peuvent être inflammables. Ce produit ou ses émissions peuvent affecter le système nerveux.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.
N° CAS : 64742-48-9
N° CE : 919-857-5

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.	(N° CAS) 64742-48-9 (N° CE) 919-857-5 (N° REACH) 01-2119463258-33	100	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Eloigner la victime de la zone contaminée. Soyez prudent. Porter un appareil respiratoire approprié. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience. En cas de troubles : Consulter éventuellement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : A forte concentration, les vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : L'aspiration du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER S4

335671UO

Version 1.2

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 03/07/2018

Date de révision 07/03/2019

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'aspiration du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact direct avec le produit. Evacuer la zone dangereuse. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves. Utiliser des gants isolants lors de la manipulation du produit à chaud. Opérer avec prudence lorsque le produit est manipulé à chaud. Lunettes de sécurité avec protections latérales. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Porter un appareil respiratoire approprié. Déversements limités: Vêtements antistatiques. Déversements importants : combinaison de protection complète contre les produits chimiques, Vêtements antistatiques. Rabattre les vapeurs se dégageant, à l'eau pulvérisée.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 4. Voir rubrique 5. Voir rubrique 8. Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Dégagement possible de vapeurs dangereuses.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Empêcher la formation de charges électrostatiques. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter le contact avec la peau. Risque de glissade sur la matière renversée. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ouvrir les fûts avec précaution car le contenu peut être sous pression.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER S4

335671UO

Version 1.2

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 03/07/2018

Date de révision 07/03/2019

Température de manipulation : Ambiante

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver à température ambiante.

Matières incompatibles : Caoutchouc naturel. Caoutchouc butyle. Polystyrène. EPDM.

Matériaux d'emballage : Acier inoxydable. Téflon. Polyéthylène. polypropylène. Acier au carbone.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques. (64742-48-9)

France	VME (mg/m ³)	1200 mg/m ³
France	VME (ppm)	197 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Assurer une ventilation adaptée.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements de protection contre les produits chimiques spécialement recommandés par le fabricant

Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile. EN 420. EN 374. Epaisseur du matériau : 0.38mm. Temps de rupture : 480 min. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN CAS d'exposition: Demi-masque filtrant (EN 149), Type A. En cas d'exposition à de fortes concentrations : Appareil respiratoire autonome

Contrôle de l'exposition de l'environnement : S'assurer que les émissions sont conformes à toutes les réglementations en vigueur sur le contrôle de la pollution atmosphérique. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Autres informations : Lorsque l'utilisation peut conduire à un contact avec la peau, utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Faible.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 154 - 193 °C



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER S4

335671UO

Version 1.2

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 03/07/2018

Date de révision 07/03/2019

Point d'éclair	: 41 °C
Température d'auto-inflammation	: 237 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 0,2 kPa (20°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 5 (101 kPa)
Densité relative	: 0,78 (15°C)
Masse volumique	: 780 kg/m ³
Solubilité	: Négligeable.
Log Pow	: > 4
Viscosité, cinématique	: 1,02 cSt (40°C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 0,7 vol % 6 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: Oui
Autres propriétés	: Produit non hygroscopique.
Indications complémentaires	: Poids moléculaire 145 G/MOLE. (point d'écoulement) -72°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

A température ambiante, aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Hydrocarbures en C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques. (64742-48-9)

DL50 orale rat > 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)

DL50 cutanée lapin > 5000 mg/kg (méthode OCDE 402)

CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h) > 5000 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Le contact répété ou prolongé peut provoquer une sensibilisation de la peau (dermite, rougeur, ...)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Indications complémentaires : Peuvent se produire: irritation

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER S4

335671UO

Version 1.2

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 03/07/2018

Date de révision 07/03/2019

Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
SOLV'CLEANER S4 (64742-48-9)	
Viscosité, cinématique	1,02 mm ² /s (40°C)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques. (64742-48-9)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 96h) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Daphnia magna, 48h) (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata, 72h) (méthode OCDE 201)
NOEC (aigu)	100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata, 72h)
EC0, acute, daphnie	= 1000 mg/l (48 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques. (64742-48-9)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OCDE concerné.
Biodégradation	80 % (eau, 28d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SOLV'CLEANER S4 (64742-48-9)

Log Pow	> 4
---------	-----

12.4. Mobilité dans le sol

SOLV'CLEANER S4 (64742-48-9)

Ecologie - sol	Extrêmement volatil.
----------------	----------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SOLV'CLEANER S4 (64742-48-9)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques. (64742-48-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3295	3295	3295	3295	3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
HYDROCARBURES	HYDROCARBURES	Hydrocarbures, liquid,	HYDROCARBURES	HYDROCARBURES



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER S4






335671UO

Version 1.2

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 03/07/2018

Date de révision 07/03/2019

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
LIQUIDES, N.S.A.	LIQUIDES, N.S.A.	n.o.s.	LIQUIDES, N.S.A.	LIQUIDES, N.S.A.
Description document de transport				
UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbures en C9- C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.), 3, III, (D/E)	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III	UN 3295 Hydrocarbons, liquid, n.o.s., 3, III	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
 Quantités limitées (ADR) : 5l
 Quantités exceptées (ADR) : E1
 Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
 Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
 Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4
 Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29
 Code-citerne (ADR) : LGBF
 Véhicule pour le transport en citerne : FL
 Catégorie de transport (ADR) : 3
 Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
 Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2
 Danger n° (code Kemler) : 30
 Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223
 Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER S4

335671UO

Version 1.2

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 03/07/2018

Date de révision 07/03/2019

Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP29
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-D
Catégorie de chargement (IMDG) : A
Propriétés et observations (IMDG) : Immiscible with water.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A224
Code ERG (IATA) : 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1
Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A
Ventilation (ADN) : VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1
Quantités exceptées (RID) : E1
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Colis express (RID) : CE4
Numéro d'identification du danger (RID) : 30

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SOLV'CLEANER S4

335671UO

Version 1.2

Date de révision 07/03/2019

Remplace la fiche 03/07/2018

Date de révision 07/03/2019

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

SOLV'CLEANER S4 n'est pas sur la liste Candidate REACH

SOLV'CLEANER S4 n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : Oui

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel 601

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

1 Modifié

3 Modifié

Texte intégral des phrases H et EUH:

Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, catégorie 1
Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, catégorie 3
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Flam. Liq. 3 H226 D'après les données d'essais
STOT SE 3 H336 Méthode de calcul
Asp. Tox. 1 H304 Méthode de calcul

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit